

Appel à candidatures pour la mise à disposition sous commodat de carrière de parcelles agricoles situées dans la Réserve naturelle domaniale « Le Bassin du Ton aval » à Dampicourt (Rouvroy) et Saint-Mard (Virton)

Le Département de la Nature et des forêts lance un appel à candidature pour la mise à disposition de 2 lots de parcelles agricoles situées dans la Réserve naturelle domaniale « Le Bassin du Ton aval » à Dampicourt (Rouvroy) et Saint-Mard (Virton) via le cahier des charges **RW-SPW-ARNE-DAFoR-2025/5**.

Le cahier des charges est consultable sur le site: <https://agencedufoncieragricole.wallonie.be/>

Un exemplaire peut être obtenu en adressant un mail à agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be

La mise à disposition se fera via le commodat de carrière.

Les parcelles concernées sont reprises dans le tableau ci-dessous et **réparties en 2 lots** :

LOT	Division	Commune	Contenances			Cadastre (section et numéro)	Nature	Région agricole
			Ha	a	Ca			
LOT n°1	Dampicourt	Rouvroy	0	36	37	C 1392W002/pie	Prairie	Jurassique
	Dampicourt	Rouvroy	2	58	17	C 1392V002	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	84	00	A 967X	Prairie	Jurassique
LOT n°2	Saint-Mard	Virton	0	19	70	A 949C	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	18	10	A 951B	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	57	70	A 967G	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	38	28	A 968D	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	36	30	A 969	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	20	08	A 971A	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	20	40	A 972	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	48	25	A 973A	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	43	43	A 974C	Prairie	Jurassique
	Saint-Mard	Virton	0	65	48	A 975K	Prairie	Jurassique

Modalités de soumission

Toute personne intéressée par la mise à disposition du lot proposé peut remettre sa candidature. Un modèle de soumission est disponible en annexe 3 du cahier des charges.

Les soumissions sont transmises comme suit :

1° soit envoyées par pli postal recommandé, libellé au nom de la **Région Wallonne (SPW-ARNE) - Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR), sise au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur**. Le pli contient une ou plusieurs enveloppe(s) scellée(s), portant la mention : « **soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous Rouvroy, 1^{ère} division, Dampicourt et sous Virton, 6^{ème} division, Saint-Mard (lot 1) ou sous Virton, 6^{ème} division, Saint-Mard (lot 2)** ».

2° soit déposées sous enveloppe scellée portant la mention « **soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous Rouvroy, 1^{ère} division, Dampicourt et sous Virton, 6^{ème} division, Saint-Mard (lot 1) ou sous Virton, 6^{ème} division, Saint-Mard (lot 2)** » à la **Région Wallonne (SPW-ARNE) - Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR), sise au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur**, contre accusé de réception ;

3° soit envoyées en format .pdf par courrier électronique à l'adresse agencedufoncier@spw.wallonie.be. L'objet du courrier électronique est libellé comme suit : « **soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous Rouvroy, 1^{ère} division, Dampicourt et sous Virton, 6^{ème} division, Saint-Mard (lot 1) ou sous Virton, 6^{ème} division, Saint-Mard (lot 2)** ».

Les soumissions sont transmises pour le **25 juin 2025, 16 heures au plus tard**. Les soumissions parvenues tardivement ne sont pas acceptées.